Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260424-LPDC26_04_27BIS-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du vingt avril avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 18
3. Votants : 23

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	JOUDET Stéphanie	P
SALIOT Véronique	P	BOIROUX Céline	P
HARDY Gildas	P	BOUTEILLER Anthony	P
LEMONNIER Tiphaine	P	DUSSAUX Sophie	P
GOUDAL Patrice	P	DENOUAL Cindy	R
MONTEMBAULT Mélanie	P	PERRODIN Laura	P
VALLÉE Pascal	P	PIROTAIS Jean-Pierre	P
LECÈNE Yoann	R	MARIE Murielle	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
JUILLARD Patrick	P	PIERRE Stéphane	P
LEBON Catherine	R	LE BAIL Gwénaëlle	R
BOURGEON Stéphane	R		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
LECÈNE Yoann	de GOUVION SAINT CYR Aymar	Ensemble de la séance
LE BAIL Gwénaëlle	CELLIER CHENOIR Lydie	Ensemble de la séance
BOURGEON Stéphane	JOUDET Stéphanie	Ensemble de la séance
LEBON Catherine	SALIOT Véronique	Ensemble de la séance
DENOUAL Cindy	GOUDAL Patrice	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Sophie DUSSAUX a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260424-LPDC26_04_27BIS-DE

Délibération n° 26.04.27bis
(Annule et remplace la délibération 26.04.27)

Avenant 1, lot 4 (couverture) : réhabilitation Eglise St Melaine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réhabilitation de l'église Saint Melaine et le choix des entreprises de travaux, opéré lors du conseil municipal du 09/07/25 (délibération 25.07.50). Il indique que le cahier des charges du lot n°4 Couverture – zinguerie (montant initial de 16 598,24 € HT), ne comprenait pas la rénovation de la croix du clocher. Le mauvais état de cette croix, qui supporte le coq/girouette et le paratonnerre a été identifié précisément lors de la démolition du dôme du clocher.

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°1 au lot n°4 comprenant le montant estimatif de travaux supplémentaires établit par l'entreprise attributaire du lot (SARL Bonhomme) soit 1092,48 € HT.

Il précise que l'incidence de cet avenant sur le montant total initial du marché (446 880,94 € HT) est de + 0,24 %. Il rappelle par ailleurs l'avenant de travaux précédent (délibération 25.12.78 du 18/12/25) qui portaient le montant total initial de travaux de 446 880,94 € HT à 457 310,00 € HT et demande au Conseil municipal de se prononcer.

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention) :

- Acceptent l'avenant n°1 au lot n°4 pour un montant de 1092,48 € HT, avenant qui porte le montant initial de ce lot de 16 598,24 € HT à 17690,72 € HT, soit une incidence de + 6,570 % et le montant total du marché de travaux de 457 310,00 € HT à 458 402,48 € HT.

- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,



Aymar de GOUVION SAINT CYR

Mairie
1 rue Saint Melaine
35460 Les Portes du Coglais
02.99.98.63.77
mairie@lesportesducoglais.fr